



Numéro d'appel d'urgence (États-Unis): APPELER : +1-703-527-3887

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à 91/155/CEE - 2001/58/CE

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : G136 - Quick Detailer Interior

Numéro de référence : XP3-171B

Date d'impression : 31 Janvier, 2008.

Date d'édition : 31 Janvier, 2008.

Utilisation de la substance/préparation : Nettoyant.

Identification de la société/entreprise

Contact pour information : Département de sécurité des produits.

Numéro d'appel d'urgence : Europe (Meguiar's) +31-78-6210268 (Heures ouvrables).
États-Unis +1 703 527 3887 (Appel 24h).

Meguiar's Holland
Laan der Verenigde Naties 40
3314 DA Dordrecht
Holland
Tel: +31 78 621 0268
Fax: +31 78 616 6406
www.meguiarseurope.com

Meguiar's UK Ltd.
14 Cottesbrooke Park
Heartlands
Daventry NN11 8UF
Tel: +44-870-241-6696
Fax: +44-1327-300-116
www.meguiarseurope.com

Meguiar's France
3 rue de Verdun - Bât. D
78590 Noisy Le Roi
France
Tel: +33 1 30 80 02 16
Fax: +33 1 53 01 67 60
www.meguiars.fr

Meguiar's Hong Kong
Suite 6-7,
20/F Marina House
68 Hing Man Street
Shaoukeiwan, Hong Kong
Tel: +852-2967-0202
Fax: +852-2967-6968

Meguiar's USA
17991 Mitchell South
Irvine, CA 92614
Tel: +1-949-752-8000
Fax: +1-949-752-5784

2. Information sur les composants

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	CAS#	%	EC#	Classification
Europe / Italie Propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	1 - 3	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				
France Propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	1 - 3	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				
Pays-Bas Propane-2-ol alcool isopropylique	67-63-0	1 - 3	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

G136 - Quick Detailer Interior

Allemagne Propane-2-ol alcool isopropylique Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	67-63-0	1 - 3	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Royaume-Uni (RU) Propane-2-ol alcool isopropylique Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	67-63-0	1 - 3	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Suisse Propane-2-ol alcool isopropylique Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	67-63-0	1 - 3	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67
Espagne Propane-2-ol alcool isopropylique Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus	67-63-0	1 - 3	200-661-7	F; R11 Xi; R36 R67

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Note au médecin traitant : Aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit contacter un centre antipoison.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

NFPA				
	Santé	0	Inflammabilité	0
			Réactivité	0

Moyens d'extinction : Employer un agent extincteur approprié pour circonscrire les incendies.

Risques particuliers liés à l'exposition au produit : Aucun danger particulier.

G136 - Quick Detailer Interior

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8).

Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation.

Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir le produit répandu. Dans le cas d'un déversement accidentel minime, ajouter un produit absorbant (on peut utiliser de la terre en l'absence d'un autre produit adéquat), puis ramasser le produit et le placer dans un récipient hermétique imperméable à l'eau aux fins d'élimination. Pour les déversements accidentels majeurs, endiguer le produit répandu ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans le milieu aquatique environnant. Placer le produit répandu dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manipulation : Laver abondamment après manipulation.

Stockage : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Nom des composants

Europe / Italie

Propane-2-ol alcool isopropylique

France

Propane-2-ol alcool isopropylique

Pays-Bas

Propane-2-ol alcool isopropylique

Allemagne

Propane-2-ol alcool isopropylique

Limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV (États-Unis, 1/2004).

STEL: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.
TWA: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

INRS (France, 1999).

VLE: 980 mg/m³ 15 minute(s).
VLE: 400 ppm 15 minute(s).
VLE: 980 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.
VLE: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.

Nationale MAC-lijst (Pays-Bas, 2001).

TGG: 650 mg/m³ 8 heure(s).
TGG: 250 ppm 8 heure(s).
TGG: 650 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.
TGG: 250 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

MAK-Werte Liste (Allemagne, 7/2003).

Spitzenbegrenzung: 1000 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.
Spitzenbegrenzung: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.
TWA: 500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.
TWA: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

TRGS900 MAK (Allemagne, 9/2003).

Spitzenbegrenzung: 2000 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.
Spitzenbegrenzung: 800 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.
TWA: 500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.
TWA: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

G136 - Quick Detailer Interior

Royaume-Uni (RU)

Propane-2-ol alcool isopropylique

EH40-OES (Royaume-Uni (RU), 1/2003).

STEL: 1250 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.

STEL: 500 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.

TWA: 999 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

TWA: 400 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes les formes

Suisse

Propane-2-ol alcool isopropylique

SUVA (Suisse, 2001).

Kurzzeitsgrenzwerte: 1000 mg/m³ 15 minute(s).

Kurzzeitsgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s).

Kurzzeitsgrenzwerte: 1000 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes formes

Kurzzeitsgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes

MAK: 500 mg/m³ 8 heure(s).

MAK: 200 ppm 8 heure(s).

MAK: 500 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes formes

MAK: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes forme:

Espagne

Propane-2-ol alcool isopropylique

INSHT (Espagne, 10/2004).

VLA-EC: 1250 mg/m³ 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.

VLA-EC: 500 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes les formes.

VLA-ED: 998 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

VLA-ED: 400 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition professionnelle

: Prévoir une ventilation renforcée ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégré afin de maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Protection respiratoire

: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants à manchettes ou des gants étanches et résistants aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des yeux

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. (Clair.)

Couleur : Blanc cassé.

Odeur : Agréable.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 8.5 [Basique.]

Point d'ébullition : Moyenne pondérée: 100.99°C (213.8°F)

Point d'éclair : Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Propriétés d'explosivité : Risques d'explosion du produit en présence de chocs mécaniques: Sans objet.
Risques d'explosion du produit en présence de décharges électriques: Sans objet.

Propriétés comburantes : Non applicable

Pression de vapeur : Moyenne pondérée: 2.37 kPa (17.78 mm Hg) (à 20°C)

Densité relative : 1

G136 - Quick Detailer Interior

Solubilité	: Miscible dans l'eau.
Densité de vapeur	: Moyenne pondérée: 0.67 (Air = 1)
Vitesse d'évaporation	: 1.7 (Propane-2-ol alcool isopropylique) comparé à Acétate de butyle.
Teneur en COV	: 2% (v/v)

Autres informations

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité	: Le produit est stable.
Matières à éviter	: Réactif avec agents comburants.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité aiguë

<u>Nom des composants</u>	<u>Test</u>	<u>Résultat</u>	<u>Voie</u>	<u>Espèces</u>
Propane-2-ol alcool isopropylique	DL50	5045 mg/kg	Orale	Rat
	DL50	6410 mg/kg	Orale	Lapin
	DL50	3600 mg/kg	Orale	Souris
	DL50	12800 mg/kg	Cutané	Lapin
	CL50	16000 ppm (8 heure(s))	Inhalation	Rat

Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets néfastes divers	: Non applicable.

12. Informations écotoxicologiques

Informations écotoxicologiques

<u>Nom des composants</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Propane-2-ol alcool isopropylique	Pimephales promelas (CE50)	48 heure(s)	10000 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	>1400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	6550 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9640 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	10400 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	11130 mg/l

Mobilité	: Non applicable.
Effets néfastes divers	: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion du produit répandu et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, le milieu aquatique environnant, et aucun égout ou conduit d'évacuation. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
---	---

Classification des déchets : Non applicable.

Catalogue Européen des Déchets : Non applicable.

Déchets Dangereux : Non applicable

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Non réglementé.	-	-	-		-

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union

Européenne

- Phrases de risques** : Ce produit n'est pas classé selon la réglementation UE.
- Conseils de prudence** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.
- Utilisation du produit** : La classification et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.
- Produit de consommation.
- Phrases d'avertissement supplémentaire** : Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.
- Classification statistique de la CE (code douanier)** : 32089091

France

Pays-Bas

Allemagne

- Ordonnance sur les liquides inflammables** : Classe: Omis
- Classe de risques pour l'eau** : 2

Suisse

- Classe LRV (Ta-Luft)** : Non disponible.
- Classe de toxicité** : Libre
- OFSP** : 619000
- Teneur en COV** : COV (p/p) : 3

Italie

- Restrictions relatives à l'usage du benzène et des substances similaires** : Non applicable.
- Directive sur le contrôle des émissions** : 98,18% Non classé.

16. Autres informations

- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

G136 - Quick Detailer Interior

- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Pays-Bas** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Pays-Bas** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Allemagne** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Allemagne** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Royaume-Uni (RU)** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Royaume-Uni (RU)** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Espagne** : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Espagne** : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant
- Conseils relatifs à la formation** : Non disponible.
- Recommandations et limitations d'usage** : Non disponible.
- Autres informations** : Non disponible.
- Principales sources de données** : Non disponible.
- Commentaires lors de la révision** : Non disponible.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.